

Procès-verbal

Le vendredi 17 janvier 2025 à 21 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Olivier CASSIDE.

Secrétaire de la séance : Françoise DELOL

Présents : Olivier CASSIDE, Françoise DELOL, Bernard LEMONNIER, Jocelyne LEBLOND, Michel PITTON-TERRIEN, François DREMONT, Jacky PLONQUET, Ghislaine FOUCAULT, Pascal ANGOT

Représentés : Nicolas BEDIER représenté par Pascal ANGOT

Absents : Franck LEMONNIER, Stéphane COUQUES, Danielly LITUBA

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2024
- Virement de crédit
- Autorisation donnée au Maire à solliciter des demandes de subventions APV Aire de retournement
- Définir tarif vente de petits lits maternelle
- Tarif revu location salle polyvalente
- Validation devis A.C.O Arboricole pour élagage sente Rue Jean de la Fontaine
- Validation devis C.G Elec pour passage câble entre salle polyvalente et école
- Remboursement frais kilométrique Mme CONSEIL et Mme BOURGIS

PV du dernier Conseil Municipal du 6 décembre 2024 : Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Décision Modificative M57 -Virement de crédit n°5 Prémption parcelle AC N°39 (N° DE_2025_01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un Virement de Crédit - M57, pour régler une facture du Notaire "Notaire des Vallées de la Marne et du Morin"

Le Maire rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal :

- + 11 250 € Chapitre N°21 Article 2111 Terrains nus
- 11 250 € Chapitre N°21 Article 2135 Opération 162 Instal. gén. agencements

Délibération : adoptée

Décision Modificative M57 -Virement de crédit N°6 Revers. excéd. fonct. assainissement C4 (N° DE_2025_02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un Virement de Crédit - M57, pour effectuer le reversement d'excédent de fonctionnement assainissement à la C4

Le Maire rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal :

- 59 300 € Chapitre N°11 Article 61524 Bois et Forêts
- + 59 300 € Chapitre N°65 Article 65888 Autres

Délibération : adoptée
2025-01

Décision Modificative M57 -Virement de crédit n°7 Charges du personnel (N° DE_2025_03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un Virement de Crédit - M57, pour régler les charges du personnel

Le Maire rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal :

- 2 000 € Chapitre N°011 Article 613 Locations
- 4 300 € Chapitre N°011 Article 61558 Autres biens immobiliers
- + 6 300 € Chapitre N°012 Article 6413 Personnel non titulaire

Délibération : adoptée

Décision Modificative M57 - Virement de crédit n°8 Créances en non-valeur (N° DE_2025_04)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable,

~~Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un Virement de Crédit - M57 pour pouvoir régler les créances en non-valeurs~~

Le Maire rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal :

- 3 651 € Chapitre N°11 Article 60621 Combustibles
- +3 651 € Chapitre N°65 Article 6541 Créances en non-valeur

Délibération : adoptée

Autorisation donnée au maire de solliciter des subventions pour les projets d'Aire de retournement (N° DE_2025_05)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération DE_2017-71 décidant l'adhésion de la commune de Pavant au dispositif départemental "AISNE PARTENARIAT VOIRIE" (APV) pour la période 2018-2025

CONSIDERANT que, en tant que collectivité adhérente, la commune de Pavant s'acquitte de la cotisation annuelle et peut bénéficier de subventions AISNE PARTENARIAT VOIRIE (APV) pour tous travaux sur l'emprise des voies publiques ainsi que les frais annexes (études et acquisitions foncières) liés à ces travaux

CONSIDERANT l'opportunité de consulter l'ensemble des financeurs potentiels pouvant apporter un soutien financier à la commune de Pavant dans ses projets d'investissement et de travaux

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL), du Département de l'Aisne (APV, API) à hauteur de 80%, de la Région des Hauts-de-France et de tous les autres financeurs potentiels pour les investissements et travaux suivants :

- Aire de retournement

ARTICLE 2 : DIT que les subventions seront imputées au budget de l'année en cours

ARTICLE 3 : DIT que la dépense non couverte par les subventions sera prise en charge par la commune et imputée au budget de l'année en cours

Délibération : adoptée

Détermination du prix de vente de 3 anciens petits lits de la maternelle (N° DE_2025_06)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2241-1 et suivants

Considérant la mise en vente de 3 anciens petits lits de la maternelle,

Considérant la demande d'une nouvelle assistante maternelle à Pavant,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de vendre 3 des lits,

ARTICLE 2 : DECIDE le montant de la vente au prix de 20 €uros, par lit.

ARTICLE 3 : DIT que la recette correspondante, soit 60 €uros, sera imputée sur le budget de l'année en cours.

Délibération : adoptée

Tarif communal exceptionnel (N° DE_2025_07)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération DE_2022_07 BIS du 08/04/2022, fixant les tarifs communaux

Considérant la réclamation d'une locataire, suite sa réservation de la salle du Clos des Forges le week-end du 28 et 29 décembre 2024,

Considérant l'état de propreté de la salle du Clos des Forges à l'entrée de l'état des lieux,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE de faire un geste sur le prix initial de la location

ARTICLE 2 : FIXE le prix accordé à titre exceptionnel à 200 € (en lieu et place de 350 €)

ARTICLE 3 : DIT que la recette sera imputée sur le budget de l'année en cours.

Délibération : adoptée

Devis A.C.O Arboricole Taille de Haie et d'arbustes (N° DE_2025_08)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les relances à la propriétaire de la parcelle dont la végétation déborde sur la sente de la Rue Jean Jaurès, pour l'égavage de ses arbres,

Considérant que la propriétaire n'a pas effectué l'égavage,

Considérant le devis présenté par A.C.O Arboricole d'un montant de 732.00 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AUTORISE le maire à engager les travaux suivants :

- Taille en rideau d'une haie de Thuya et d'arbustes dépassant sur la sente et évacuation des rémanents

ARTICLE 2 : DIT que la facture sera à la charge de la propriétaire Rue Jean Jaurès.

Délibération : adoptée

Considérant le devis présenté par l'Entreprise CG ELEC d'un montant de 4 927,20 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à engager les travaux suivants :

- Passage d'un câble entre la salle polyvalente et l'école y compris tube et goulotte nécessaire à la réalisation
- Déconnexion et raccordement du nouveau câble électrique
- Mise en place de protection complémentaire au départ du câble et à l'arrivée

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera imputée sur le budget de l'année en cours

Délibération : adoptée

Remboursement frais kilométriques (N° DE_2025_10)

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la fonction publique et notamment l'article L723-1

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques.

Considérant que l'agent est régisseuse principale et est amenée à se déplacer au Service de Gestion Comptable de Château-Thierry et à la Poste de Charly-sur-Marne pour déposer les fonds issus de la régie communale et pour récupérer les carnets de tickets de cantine

Considérant que cet agent utilise son véhicule personnel et qu'il y a lieu de lui rembourser les frais kilométriques

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ACCEPTE de rembourser les frais kilométriques de Mme Emilie CONSEIL pour les 3 trajets effectués

ARTICLE 2 : ACCEPTE de rembourser les frais kilométriques de Mme Christelle BOURGIS pour les 2 trajets effectués

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondantes à savoir 61.06 € pour Mme Emilie CONSEIL et la dépense correspondante à savoir 44.61 € pour Mme Christelle BOURGIS seront affectées sur le budget de l'année en cours

Délibération : adoptée

Questions diverses :

♦ Madame Jocelyne LEBLOND, fait part d'un mail reçu de Mme PLONQUET concernant la hausse énorme du tarif de relevage des ordures ménagères de + 72 € pour chaque type de poubelle. → Réponse de Monsieur Michel PITTON-TERRIEN : Le budget de la REOMI doit obligatoirement être à l'équilibre.

Plus de tri, moins de volumes et les prix de revente diminuent.

Exemple : le rachat du bois et du verre divisé par 1,5 la ferraille divisée par 2 le papier divisé par 3 et dans le même temps, les impayés augmentent.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN, fait part d'un mail reçu de la croix rouge demandant une subvention → La demande sera examinée au moment du vote du budget.

♦ Monsieur Pascal ANGOT, informe une redevance à payer à la ligue de football pour le terrain de foot.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET, fait part de beaucoup d'humidité à l'arrière de la bibliothèque → Des devis seront demandés.

♦ Monsieur François DREMONT, suggère d'inviter le nouveau curé de Charly-sur-Marne aux vœux du Maire → Une invitation va être envoyée.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN, informe qu'il a demandé un devis pour l'implantation d'arbres dans la cour de l'école.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN, informe de l'installation de détecteurs de lumière dans la Salle Polyvalente du Clos des Forges. Il informe aussi de l'avancée des travaux dans cette salle (baies vitrées, faux plafond)

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN, évoque la durée de présence des décorations de Noël durant les fêtes → La durée sera modifiée en fin d'année 2025.

♦ Madame Jocelyne LEBLOND, évoque un problème de chauffage dans la Salle Polyvalente du Clos des Forges durant les travaux → La demande a été prise en compte, le nécessaire va être fait. Des radiateurs soufflants d'appoints vont être mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Vu par nous, Olivier CASSIDE, le 20 janvier 2025 pour être affiché sur le site internet de la commune de Pavant ainsi que sur la porte de la Mairie.

Olivier CASSIDE
Président de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Olivier Casside.

Françoise DELOL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Françoise Delol.